

TRAIL DES LUMECONS

26 OCTOBRE 2018

CONDITIONS GÉNÉRALES FRANÇAIS

Vous vous inscrivez pour participer à un événement organisé par l'ASBL TRI4US, ayant son siège social Chaussée de Dinant 33, 5000 Namur. L'ASBL TRI4US est votre interlocuteur pour toutes vos questions. Nous sommes joignables par E-mail : cherbint@voo.be

Article 1. Inscription

Le participant déclare par les présentes avoir au moins 18 ans, au moment de l'inscription au Trail des Lumeçons ou le consentement de son tuteur légal pour s'inscrire à l'événement.

L'inscription n'est valable que si le formulaire d'inscription est dûment rempli et que toutes les informations sont exactes, que le droit d'inscription a été payé en totalité, que le paiement intégral des frais supplémentaires a été effectué, et que les présentes conditions générales ont été acceptées.

Article 2. Droit de rétractation

En cas de non-participation, l'annulation ne sera pas remboursée même sur présentation d'un certificat médical.

A noter, que la revente de dossard est strictement interdite sous peine de disqualification du racheteur!

Article 3. Annulation de l'événement

Si l'événement ne peut avoir lieu en raison de circonstances exceptionnelles, ASBL TRI4US ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels.

Article 4. Participation

La participation à l'événement n'est possible que si l'inscription est valable.

Au cours de la participation, le dossard doit toujours être visible sous peine de disqualification.

Le participant devra toujours se montrer respectueux de l'environnement. Le jet de déchet sera sanctionné par une disqualification. Le participant veille à sa propre sécurité et à celle des autres participants. Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs, des équipes médicales et de la police.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la participation à l'événement les participants qui ne respectent pas les dispositions des présentes conditions générales ou qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour des tiers.

Article 5. Paiement

Le participant doit toujours payer d'avance le montant total de l'inscription (droit d'inscription et suppléments) en utilisant le système de paiement en ligne mis à disposition.

L'ASBL TRI4US estime avoir pris toutes les précautions possibles et adéquates et agit en tant que vendeur en ligne normal et prudent. ASBL TRI4US décline donc toute responsabilité en cas de vol et d'accident.

Article 6. Modification de l'inscription

Le retrait des dossards ne peut s'effectuer que par l'athlète lui-même, en présentant une pièce d'identité.

L'inscription n'est pas transférable à un autre athlète ou pour la prochaine édition.

Article 7. Faire du sport sainement et en toute sécurité

La participation à un événement sportif nécessite une bonne santé. Le participant déclare satisfaire à cette condition. L'organisation recommande un examen préventif de médecine du sport auprès d'un médecin du sport agréé en vue d'une participation à un événement sportif.

L'asbl TR4US est couverte par une assurance RC organisation. Les participants sont tenus d'avoir une assurance personnelle couvrant tout accident pouvant survenir lors de l'épreuve.

Article 8. Données à caractère personnel et droits de propriété intellectuelle

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à ASBL TRI4US. Elles peuvent toutefois être communiquées aux parties qui sont contractuellement liées à l'ASBL TRI4US. La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses

données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans les présentes conditions générales.

En participant à l'événement, vous acceptez une utilisation éventuelle de vos données, de votre photo ou de vos droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre, à des fins promotionnelles au profit de l'ASBL TRI4US et de ses événements, sans réclamer d'indemnité à cet égard.

Le participant déclare savoir qu'il peut être fait usage de techniques permettant de détecter à tout moment sa localisation précise par réception des signaux émis par la puce intégrée dans la preuve de participation que porte le participant. Le participant autorise l'ASBL TRI4US à divulguer cette information afin que chacun puisse la consulter.

Le participant donne à l'ASBL TRI4US l'autorisation de suivre sa localisation en temps réel (traçage en direct) d'une manière définie plus haut, pour enregistrer ces données dans un fichier, les remettre à des tiers et les publier sur l'Internet, par le biais de médias sociaux et d'applications mobiles.

Article 9. Remarques/plaintes

Les remarques doivent être envoyées par l'un des canaux mentionnés en introduction.

Article 10. Validité des clauses

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.